

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mai 2024

RÉFORME DE L’AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 182

présenté par
M. Gaultier et Mme Colboc

ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l’alinéa 45, substituer aux mots :

« pris en compte »

le mot :

« proposé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.